

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1941

présenté par
M. Damaisin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Un affichage clair, reconnu et compris de tous doit être apposé sur les étals de fruits et légumes. Cet affichage doit indiquer clairement la distance entre la zone de production et le lieu de distribution. Ceci peut prendre la forme d'une échelle ou d'une cible pour aider le consommateur à faire rapidement son choix en toute conscience.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Présenté par la classe de CM1-CM2 de Mme Garzon-Courrié, RPI Blanquefort sur Briolalance - Gavaudin, première école publique Montessori en France, Lot-et-Garonne.

Marion Belotti, Rayane Benhabria, Isham Bonicoli, Anaïs Bouchouieff, Lana, Bourgès, Maïlys Carmeille, Kaïla Desmarthon-Moutinho, Elina Despont, Joshua Devocelle-Rocher, Léo Grossinger, Simon Guéry, Mélissa Marty, Magdeleine Neveu, Manon Poueymidanette, Liam Rougier, Mathis Rougier, Juliette Ter Heegde, Noé Timija, Zonne Vandenberghe.

Beaucoup de fruits et de légumes sont sur les étals des magasins à toutes les saisons. Si ces fruits et légumes viennent de France, ils sont cultivés dans des serres surchauffées qui sont source de gaz à effet de serre. Si ces denrées viennent de pays plus lointains, ils sont acheminés par bateau, avion ou camion, ce qui accentue la pollution atmosphérique.